



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 septembre
à 18h30 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 8 septembre 2023

Etaient présents :

BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, CUSSOL Roselyne, DANES Richard, DEGA Gilbert, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYÉN Eric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, DALLARD Jean-Michel, DEJEAN Daniel, GAY Jean-Louis, SALAT Eric, SENECLAUZE Christian.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

AUDOUBERT René (pouvoir donné à CUSSOL Roselyne).

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de délégués titulaires : 35
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27
Pouvoirs : 1

Délibération B20230914_082 Vente de parcelles à la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne – ZA Naudon

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De céder les parcelles n° 1 874 et 369, section F, du parc d'activités de Naudon, à la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 46 672 m² au prix de 5,00 € / m², soit 233 360 € ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Carbonne, le 25 septembre